

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 30	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 8	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-39 :

Marché à bons de commande de prestations topographiques n° 1276.

Rapporteur : Monsieur Bertrand DUVAL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Code des Marchés Publics,
VU le Budget Primitif 2014,
VU le groupement de commandes constitué en février 2013 par Metz Métropole, la SAREMM et la Ville de Metz pour la réalisation de prestations topographiques et foncières composé de 3 lots distincts,
CONSIDERANT qu'en raison de la volonté de retrait de la SAREMM et du portage de l'investissement de la Direction Commune des Systèmes d'Information par Metz Métropole, il a été décidé de ne pas reconduire le lot relatif aux levés topographiques au terme de la première année, et de relancer une nouvelle procédure d'achat en dehors du groupement de commandes,
VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 30 septembre 2014 d'attribuer le marché n°1276 relatif aux prestations topographiques dont les montants minimum et maximum annuels s'élèvent respectivement à 50 000 et 250 000 euros hors taxe, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, aux entités suivantes :

- Groupement CARTAGE- SETIS pour 60% des commandes,
- Groupement GEOTOPAR – ATGT pour 30% des commandes,
- LD Géomètre pour 10% des commandes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant et toutes les pièces contractuelles s'y rattachant.



Pour extrait conforme
Metz, le 2 décembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

